



Syndicat Local **FO Justice** CP BOURG-EN-BRESSE

AGRESSION MA 2

Tout commence le vendredi 1^{er} Mai.

Un de nos pensionnaires malheureusement bien connu pour ses antécédents disciplinaire placé au Quartier disciplinaire met le feu à sa cellule et fait une tentative de suicide.

La décision est prise de le placer en CPROU en attendant son extraction médicale.

Après son retour le psychologue déclare qu'il est compatible **QD**

Mais les écrits restent et les paroles s'envolent.

Résultat retour en CPROU

Et le lendemain, chaque ouverture de porte apporte une nouvelle tension .

La réalité de notre quotidien s'impose

Suite à son refus de sortir de la **CPROU** une équipe d'intervention est engagée .

lors de sa maîtrise il passe la main sous la visière, d'un agent pour tenter de lui crever l'œil et lui arrache son casque et lui mord l'oreille.

Grace au professionnalisme des agents le pire est évité

Bilan 10 jours d'ITT et 7 points de suture .

Le bureau local FO JUSTICE souhaite un prompt rétablissement à notre collègue touché dans sa chair et qui répond toujours présent lors de telle circonstance.

Le bureau local FO JUSTICE DEMANDE le transfert de la personne détenue à l'issue d'une sanction exemplaire tant **DISCIPLINAIRE QUE PENALE.**

Le bureau local FO JUSTICE remercie les agents pour leur engagement au quotidien et demande à ce que l'administration félicite les agents intervenus ce jour-là.

Le bureau local FO JUSTICE reste disponible et lui apporte son soutien.

SL FO Justice Bourg-en-Bresse
Le 3 Mai 2026

